

février 2009

La personne ayant fait parvenir ces différents documents chez Gaston Flosse est interrogé par le juge d'instruction.

Il reconnaît être l'auteur du « testament », imputé à Vetea Cadousteau. Il déclare avoir rédigé ce faux testament, à partir d'informations qui lui ont été transmises notamment par Vetea Guilloux, qu'il a rencontré à deux reprises.

L'auteur de ce faux testament, ex-gendarme, affirme avoir rencontré Gaston Flosse personnellement à son domicile et avoir discuté avec lui du contenu des documents qu'il lui a remis à propos de la disparition de Jean-Pascal Couraud.

Cette entrevue qui se serait tenue en début d'année 2007 est confirmée par un autre témoin.

mars 2009

La famille de Vetea Cadousteau dépose plainte contre X pour assassinat auprès du procureur de la république de Papeete.

27 avril 2009

La famille de Jean-Pascal Couraud est reçu par le juge Redonnet qui fait un point de l'enquête avec la partie civile. Il indique que la piste d'une disparition d'origine criminelle retient de plus en plus l'attention des enquêteurs et laisse entendre que des nouveaux signes concrets d'une avancée de l'enquête pourraient être obtenus avant la fin de l'année 2009.

18 juin 2009

Après des avis favorables à la levée du secret défense rendus en octobre et décembre 2008, la commission de déclassification émet cette fois un avis défavorable à la levée du secret défense pour de nouveaux documents saisis à la DGSE, en relation avec un supposé compte japonais de Jacques Chirac.

16 juillet 2009

Suite à la demande en date du 15 juin 2009 adressée par le juge Jean-François REDONNET, vu les avis rendus en octobre, décembre 2008 et juin 2009, considérant que le juge est fondé à demander à entendre les auteurs et destinataires des documents relatifs aux informations précédemment déclassifiées à propos de l'existence d'un compte qui aurait appartenu à Jacques Chirac au Japon, la Commission consultative du secret de la défense nationale estime qu'il appartient au service (DGSE) de rendre ces auditions possibles mais émet un avis défavorable à la communication des coordonnées des personnels en cause.

25 juillet 2009

Gaston Flosse est placé en garde à vue à Paris après la levée partielle de son immunité parlementaire, afin d'être interrogé dans l'affaire dite de « l'annuaire de l'OPT » qui aurait mis en évidence des versements de pots de vin par Hubert Hadad, dont il aurait été le principal bénéficiaire depuis les années 1993.

Cette affaire nous ramène à notre dossier, car elle renvoie directement à cette note de 14 pages à laquelle avait eu accès Jean-Pascal Couraud en 1997 via son avocat, et qui retraçait différentes affaires de corruption qui étaient susceptibles de porter préjudice à Gaston Flosse. En effet, le versement de pots de vin mensuels par Hubert Haddad depuis l'année 1993 est explicitement mentionné dans cette note. Ainsi aujourd'hui, l'affaire de l'annuaire de l'OPT, avec ses mises en examen, mises en détention provisoire et aveux divers, apporte cette fois une véritable preuve de l'exactitude de certaines des affaires mentionnées dans cette note.

La preuve est donc faite aujourd'hui que les services de la présidence du gouvernement savaient que Jean-Pascal Couraud disposait d'informations exactes sur des affaires de corruption qui impliquaient Gaston Flosse et son entourage.

Ainsi, après les déclarations du général Rondot et les investigations qui se poursuivent autour la DGSE à propos d'un compte japonais de Chirac, l'existence d'un véritable mobile justifiant une intervention des services de la Présidence du gouvernement auprès de Jean-Pascal Couraud en décembre 1997 est confirmée d'un point de vue juridique.